

**AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
LE JEUDI 13 JUIN 2019 A L'HOTEL HYATT REGENCY
Salle REGENCY BALLROOM**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société BIOPHARM, Société par actions au capital de 5.104.375.000 DZD, divisé en 25.521.875 actions entièrement libérées, ayant son siège social au 18 Route de la zone industrielle, rue de la gare, Haouche Mahiedine, REGHAIA, ALGER, immatriculée au Registre de Commerce d'Alger sous le numéro 98 B 004216, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Jeudi 13 Juin 2019 à dix (10H00) heures, à la salle REGENCY BALLROOM de l'Hôtel HYATT REGENCY sis à l'aéroport Houari Boumediene, ALGER, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1.-Approbation des comptes de l'exercice 2018;
- 2.-Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2018;
- 3.-Affectation des résultats de l'exercice 2018 et distribution des dividendes;
- 4.-Quitus aux administrateurs;
- 5.-Jetons de présence aux administrateurs;
- 6.-Règlement des honoraires des commissaires aux comptes;
- 7.-Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;
- 8.-Pouvoirs à conférer.
- 9.-Questions diverses.

Toute demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour, doit être adressée au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix jours à compter de la date de publication du présent avis de convocation.

Pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, merci de confirmer votre présence en remplissant le formulaire disponible sur le site internet de la société www.biopharmdz.com en l'adressant à : relations.investisseurs@biopharmdz.com, avant le 29 Mai 2019.

L'assemblée générale sera ouverte aux actionnaires inscrits à la date du 23 Mai 2019 sur le fichier des actionnaires fourni par Algérie Clearing.

L'accréditation des actionnaires commencera à huit heures trente minutes (8H30) et prendra fin à neuf heures trente minutes (9H30). L'Assemblée Générale Ordinaire débutera à dix (10H00) heures.

Vous avez la possibilité de vous faire représenter par votre conjoint ou un autre actionnaire muni d'une procuration signée et une copie de la pièce d'identité de l'actionnaire à représenter.

Les représentants des personnes morales doivent nécessairement être munis d'un pouvoir signé et cacheté par le représentant légal de la personne morale.

Pour avoir accès à l'assemblée générale ordinaire, merci de vous munir de :

- Une attestation de participation délivrée par votre intermédiaire habilité (IOB teneur de compte) ou votre relevé de compte titre,
- Votre pièce d'identité,
- Le cas échéant, la procuration ou le pouvoir,
- Le livret de famille ou une fiche familiale d'une validité de trois mois pour les représentants des personnes physiques mineures.

Les modèles de procuration, pouvoir et les autres documents relatifs à l'Assemblée Générale sont disponibles sur le site web de la société www.biopharmdz.com. Le projet de résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire sera publié sur le site web ultérieurement.

Le Conseil d'Administration.